

1 AN D'ENGAGEMENTS

LOI ASILE ET IMMIGRATION

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES RÉFUGIÉES ET MIGRANTES

MOBILISATION CITOYENNE

FESTIVAL MIGRANT'SCENE

2018 RAPPORT  
D'ACTIVITÉ

JOURNÉE INTERNATIONALE DES MIGRANT·E·S

JEUNES EN DANGER

VICTIMES DE VIOLENCES

#SOIGNEROUSUSPECTER

FORMATIONS

RAPPORTS D'OBSERVATION

PROCÈS DES 7 DE BRIANÇON

CENTRES DE RÉTENTION

LA FRATERNITÉ RECONNUE COMME VALEUR CONSTITUTIONNELLE



# 2018 RAPPORT D'ACTIVITÉ

## SOMMAIRE

ÉDITO .....	2
FAITS SAILLANTS 2018 .....	4
TEMPS FORTS 2018 EN RÉGIONS .....	6
ASILE ET SÉJOUR .....	8
PRISON, EXPULSIONS ET RÉTENTION .....	10
CENTRES D'ACCUEIL .....	12
APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS .....	14
VICTIMES DE VIOLENCES ET JEUNES EN DANGER ISOLÉ·E·S .....	16
SOLIDARITÉS INTERNATIONALES ET EUROPE .....	18
COMMUNICATION ET SENSIBILISATION .....	20
ÉQUIPES SALARIÉES ET BÉNÉVOLES .....	22
ÉLÉMENTS FINANCIERS .....	24
MERCI À NOS PARTENAIRES .....	26

## ÉDITO

L'année 2018 a été ponctuée par la promulgation de deux lois, celle du 20 mars définissant « **les risques non négligeables de fuite** » afin d'enfermer en rétention les personnes « **dublinées** », ce que les tribunaux refusaient jusque-là, et la loi Asile et immigration du 10 septembre réduisant de manière significative les droits des personnes exilées.

La première a atteint son but : des personnes en demande d'asile sont désormais enfermées en vue d'un renvoi vers l'Etat responsable du traitement de leurs dossiers, et beaucoup d'entre elles ont été interpellées de manière insidieuse sur convocation des préfectures.

Contre la seconde loi que La Cimade a qualifiée de « **code de la honte** », nous avons mené une campagne qui eut un retentissement certain mais n'a pas empêché son adoption par la majorité présidentielle. Partout en France, nos panneaux du code de la route détournés ont illustré ce durcissement législatif visant à rendre de plus en plus inaccessibles des droits que le gouvernement prétend cyniquement consacrer et préserver.

Ces deux textes et la chasse à l'homme menée par les forces de l'ordre à Calais, Grande-Synthe, aux frontières avec l'Italie, dans les campements à Paris, Nantes ou ailleurs, ont provoqué **colère et révolte face à cette maltraitance institutionnelle à l'encontre de ces personnes exilées** qui cherchent simplement à échapper à des conditions de vie insupportables dans leurs pays.

La Cimade a protesté contre l'inhumanité du quotidien dans les centres de rétention administrative. Nous avons interpellé, lancé des pétitions, participé à des mobilisations collectives, publié des rapports sur les personnes étrangères malades (*Soigner ou suspecter*), sur la situation aux frontières (*Dedans dehors, une Europe qui s'enferme*). Nous étions présents à Gap pour le procès des 7 militant·e·s qui ont porté secours en montagne, et à Briançon pour la manifestation de protestation contre les agissements de l'extrême droite.

Dans ce contexte tendu, **l'enjeu était de peser sur une opinion publique chancelante, parfois hostile, même sur le droit d'asile**. Ce fut le cas dans les départements d'outre-mer, en particulier à Mayotte où La Cimade a dû affronter un contexte difficile face à la fois à un collectif Mahorais hostile et à une préfecture plus active pour l'enfermement et l'expulsion que pour la protection des droits des personnes étrangères.

La Cimade et ses partenaires avaient demandé en 2017 au nouveau président Emmanuel Macron d'organiser une grande concertation sur les questions migratoires. Devant l'absence de réponse, la société civile a mis en place les Etats généraux des Migrations qui ont réuni plus d'un millier d'associations nationales et d'organisations et collectifs locaux, démontrant que **partout des femmes et des hommes se mobilisent pour accueillir, aider, rencontrer ces « étrangers » qui frappent à la porte de l'Europe**, blessés et honteux que leur pays, la France, se comporte aussi mal.

Il est certain que **la dénonciation de l'inacceptable ne suffit pas**. La Cimade héberge des personnes en demande d'asile à Béziers et des réfugié·e·s à Massy. Elle renforce ses groupes d'apprentissage du français et mène des actions de sensibilisation, notamment dans le monde scolaire. Par une action de terrain au jour le jour, dans les prisons, dans les centres de rétention, dans les permanences, les militants et militantes de La Cimade accompagnent les personnes exilées confrontées à des situations de plus en plus inextricables. Les préfectures sont rarement des facilitatrices, obsédées qu'elles sont par la politique du chiffre. Alors des pratiques solidaires se développent, que certains procureurs sont tentés de poursuivre sous l'incrimination du délit d'aide aux personnes en situation irrégulière. Mais ils sont partiellement entravés par l'arrêt du Conseil Constitutionnel de juillet 2018 proclamant la Fraternité comme principe constitutionnel.

**La Cimade poursuivra plus que jamais son action en 2019, année de célébration de ses 80 ans.**

**Christophe DELTOMBE**  
Président

**Jean-Claude MAS**  
Secrétaire général

# 110 000

PERSONNES MIGRANTES ET  
RÉFUGIÉES ACCOMPAGNÉ·E·S





À Marseille, manifestation contre le Code de la honte. © La Cimade

## PARMI LES FAITS SAILLANTS 2018

### ■ Janvier

Face à l'Angleterre, sur les côtes françaises, notamment à Calais et Grande Synthe, des milliers de personnes exilées continuent à vivre dans des conditions déplorables, dans l'attente d'un passage très risqué. A Grande Synthe, les exilé-e-s se terrent dans des bois, et accèdent difficilement aux permanences des associations.

**En janvier, l'acquisition par La Cimade d'un camping-car, financé par la Fondation Abbé Pierre, a permis de mettre en place une permanence mobile d'information juridique et sociale.**

### ■ Février

Face à une situation de plus en plus délicate pour les personnes migrantes en Europe de l'Est, une mission d'observation de La Cimade s'est rendue en Hongrie et en Serbie pour documenter la situation des droits des exilé-e-s et les relations entre l'Etat et la société civile.

En Hongrie, le gouvernement propose de taxer fortement les ONG qui « aideraient l'immigration illégale », et il est pratiquement devenu impossible d'accéder au territoire hongrois – et donc de l'UE – pour y déposer une demande d'asile. En parallèle, des missions d'observation sont menées à la frontière franco-italienne où la police française refoule des milliers de personnes migrantes chaque année.

Ces missions vont alimenter le rapport d'observation « Dehors, dedans : une Europe qui s'enferme » qui pointe les détournements de l'espace Schengen, sur ses frontières extérieures comme intérieures.

### ■ Mars

Une fois le projet de loi Asile et Immigration présenté à l'Assemblée nationale, **La Cimade produit une analyse**

**exhaustive des principales mesures liberticides du texte.** Ce document largement diffusé sert de base à de nombreuses associations et élu-e-s pour dénoncer les dérives de ce durcissement voulu par le ministre Gérard Collomb. Pour compléter ce décryptage, sept courtes vidéos d'analyse sont produites et diffusées sur les réseaux sociaux.

### ■ Avril

Malgré la mobilisation citoyenne et des divisions de la majorité En Marche à l'Assemblée nationale, le gouvernement maintient son objectif de faire adopter la loi Asile et Immigration, qualifiée de « Code de la honte » par La Cimade. Le jour de sa discussion à l'Assemblée nationale, **le mouvement Cimade est mobilisé aux quatre coins de la France devant le Parlement à Paris et devant les permanences de député-e-s** pour dénoncer ces mesures qui représentent une dégradation rarement égalée des droits des personnes réfugiées et migrantes.

### ■ Mai

**La dynamique des États généraux des migrations (EGM) franchit une étape importante fin mai à Montreuil** avec la première Assemblée plénière regroupant plus de 400 personnes d'une centaine d'assemblées locales. Membre active des États généraux des migrations (EGM), La Cimade a participé aux côtés de plus de 10 000 personnes à l'élaboration du manifeste rendu public à l'occasion de la 1<sup>ère</sup> session nationale du mouvement. 7 mois de consultation, 103 assemblées locales dans 74 départements et plus de 400 mobilisations contre la loi Asile et immigration.

### ■ Juin

**La Cimade publie un rapport « Soigner ou suspecter »** pour dresser le bilan des effets de la loi du 7 mars 2016 sur le droit au séjour des personnes étrangères gravement malades et leur protection contre l'expulsion. Un rapport accablant quant à la politique menée par la place Beauvau et au rôle de l'Office français de l'immigration et de l'intégration.

### ■ Juin-Juillet

**Dans un rapport exhaustif, 24 centres de rétention sont passés au crible : statistiques précises, témoignages et spécificités locales.** Alors que

le projet de loi Asile et Immigration est en cours de discussion, l'édition 2017 du rapport offre analyses et chiffres inédits pour décrypter une politique migratoire menée au détriment des droits fondamentaux des personnes étrangères.

### ■ Août

Dans un document d'analyse, **La Cimade revient sur les dispositifs d'expulsion des personnes exilées qui sont vus par les pouvoirs publics comme l'alpha et l'oméga des politiques migratoires.** L'objectif des pouvoirs publics est double : empêcher les personnes d'entrer sur le territoire et exercer un contrôle des personnes présentes pour faciliter leur expulsion. Derrière les chiffres de 86 000 refoulements dont 17 000 jeunes mineurs en 2017 : une violence institutionnelle et un coût humain sans précédent.

### ■ Septembre

Cinquième titre de la collection des Petits guides de La Cimade pour sensibiliser, **« Dénoncer la machine à expulser » est un outil destiné à tous les publics curieux de comprendre la question des Expulsions,** un des enjeux majeurs de la politique migratoire. Un Petit guide conçu pour être glissé facilement dans une poche, consulté, partagé et distribué gratuitement.

### ■ Octobre

Alors que l'Europe tente de stopper les activités des bateaux venant en aide aux personnes migrantes en Méditerranée, **La Cimade affirme avec force la nécessité que l'Aquarius poursuive sa mission de sauvetage de vies humaines en mer.** Le secours à celles et ceux qui risquent leur vie, que ce soit en mer ou à nos frontières, n'est pas négociable. Les différentes formes d'intimidations qui s'acharnent contre SOS Méditerranée et les associations et citoyens solidaires ne doivent pas affaiblir notre engagement et notre travail en faveur des personnes migrantes.

### ■ Novembre

Avant **le procès des 7 militantes et militants solidaires de Briançon poursuivi-e-s pour « aide à l'entrée sur le territoire français d'étrangers en situation irrégulière en bande organisée »**, La Cimade est mobilisée avec une pétition qui rassemble 45 000 signataires. Dans les vallées des Alpes,

la solidarité s'organise avec des milliers de personnes réunies le 8 novembre à l'ouverture du procès à Gap. L'audience a été marquée par la force et l'endurance de la défense et la mobilisation pacifique permanente à l'extérieur du tribunal de Gap. En décembre, les 7 de Briançon sont condamné-e-s à des peines avec sursis.

### ■ Décembre

Lancement de la **nouvelle version du jeu « Parcours de migrant-e-s »** : des données réactualisées, des règles plus ludiques et interactives, un plateau de jeu et des fiches personnages illustrées. Avec cette nouvelle version, La Cimade éclaire encore plus concrètement les réalités vécues par les personnes étrangères désireuses de vivre en France aujourd'hui. A la façon d'un jeu de l'oie, chaque joueuse ou joueur incarne une personne exilée et tente de parvenir à la case « Arrivée » en obtenant le statut le plus favorable.



À Gap, devant le tribunal qui juge les 7 solidaires de Briançon. © La Cimade

# TEMPS FORTS 2018

# EN RÉGIONS

## ■ ALSACE-LORRAINE

### Création d'un nouveau groupe pour mieux répondre aux besoins

Déjà bien implantée en Alsace-Lorraine, La Cimade a investi des forces pour créer un nouveau groupe à Metz. Alertés par de nombreuses demandes d'aide venant de Metz, les responsables régionaux de La Cimade ont établi un état des lieux des besoins et des associations déjà présentes dans la préfecture de la Moselle. En décembre, après avoir réuni des bénévoles et des moyens financiers, le groupe a été lancé pour dans un premier temps ouvrir une permanence juridique. En parallèle, les groupes de Reims et Charleville-Mézières ont rejoint la nouvelle région Grand Est.

## ■ AUVERGNE RHÔNE-ALPES

### Accompagner les jeunes en danger isolé-e-s

Face aux nombreux dysfonctionnements de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), la région a renforcé ses actions pour accompagner les jeunes dans la défense de leurs droits. Au-delà d'un état des lieux régulier des pratiques dans chaque département, les groupes locaux ont mis en place des dispositifs innovants : une permanence inter-associative à Valence (Drôme) pour aider les jeunes en difficulté, un travail avec les acteurs concernés à Bourg-en-Bresse (Ain) et un soutien militant et juridique à la mobilisation de jeunes étrangers isolés à Grenoble (Isère) et à Lyon. Cette mobilisation a notamment permis des actions contentieuses contre les pratiques

des départements avec une intervention volontaire de La Cimade devant les juridictions administratives. Ainsi, en décembre, le Conseil d'Etat a ordonné la suspension des refus de contrats jeunes majeurs de la part du département de l'Isère.

## ■ FRANCHE-COMTÉ BOURGOGNE

### Une nouvelle dynamique de sensibilisation

Forte de plus de 120 adhérent-e-s, la région a renforcé son travail de sensibilisation sur les enjeux migratoires. Dans la région, plus de 2 000 personnes ont ainsi été touchées grâce à 40 événements, notamment dans des établissements scolaires et en milieu rural. En 2018, les groupes de l'Yonne et de Chalon-sur-Saône ont rejoint la dynamique du festival Migrant'Scène. Ce développement a été accompagné par la déléguée nationale en région et la coordination nationale sensibilisation, notamment sur deux temps régionaux de formation à la sensibilisation. Cet engagement vient compléter l'accompagnement juridique dans les permanences, les ateliers de Français langue étrangère et les ateliers sociolinguistiques qui ont bénéficié à 150 personnes en 2018.

## ■ BRETAGNE PAYS-DE-LOIRE

### Mettre l'Etat face à ses responsabilités sur l'hébergement

Errant de squat en squat, des centaines de personnes migrantes primo-arrivantes, dublinées, déboutées

du droit d'asile, ou des jeunes non pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance se retrouvent pendant l'été dans un campement square Daviais. Après une première expulsion à la demande de la préfecture, les personnes migrantes reviennent dans le square dans des conditions extrêmement précaires. La solidarité des citoyennes, citoyens et des associations est remarquable. Avec trois autres associations et deux avocates, La Cimade décide de saisir le tribunal administratif en référé en septembre pour mettre l'Etat et l'Ofii devant leur responsabilité d'héberger. Le juge donne raison aux associations, dans la foulée la Ville de Nantes procède à l'évacuation de 700 personnes vers des gymnases, puis des logements. L'Etat n'a jamais pris le relais de la Métropole.

## ■ CENTRE-OUEST

### Du soutien à la résistance pour des exilés dublinés

Le plateau des Millevaches, au cœur du Limousin, a été le théâtre d'une forte mobilisation citoyenne contre l'expulsion de quatre migrants soudanais. La Cimade est venue épauler sur le plan juridique et militant les actes de résistance menés par les bénévoles des groupes Cimade de Peyrelevade et Eymoutiers. Face à l'intransigeance de la préfecture, les citoyennes et citoyens se sont opposé-e-s physiquement à l'expulsion de ces jeunes migrants qui commençaient leur insertion dans la vie locale. Grâce à cette mobilisation et aux recours déposés devant le tribunal administratif et le Conseil d'Etat, certains Soudanais ont pu déposer une demande d'asile.

## ■ ILE-DE-FRANCE CHAMPAGNE-ARDENNES

### Une prise en charge globale pour les victimes de violences

Plus de 1700 personnes étrangères victimes de violences en France ou dans leur pays d'origine ont été

conseillées par téléphone, et plus de 320 victimes ont été accompagnées grâce à des équipes Cimade dédiées à Paris et Montreuil. Une écoute et des compétences spécifiques en droit d'asile, droit au séjour, droit pénal et droit civil, permettent à une vingtaine de bénévoles d'accompagner ces personnes dans la durée pour sortir du cycle des violences ou de la traite des êtres humains.

En écho à cette situation, fin novembre, une action de communication nationale a permis de pointer du doigt les failles du dispositif étatique pour la protection des personnes victimes de violences. En effet, des bénévoles ont réalisé une vidéo de sensibilisation, et un testing mené auprès de commissariats de police a montré qu'une certaine bienveillance des fonctionnaires de police s'arrêtait dès qu'il était mentionné que la victime était sans papiers ou que les violences subies n'étaient pas physiques mais psychologiques.

## ■ LANGUEDOC ROUSSILLON

### Aider à se reconstruire par un accompagnement psychologique

Des parcours migratoires de plus en plus dangereux et une violence institutionnelle humiliante, provoquent des blessures psychologiques chez de nombreuses personnes réfugiées et

migrantes. Sur la base de ce constat établi notamment par l'équipe du CADA de Béziers, la région s'est mobilisée pour créer, en partenariat avec d'autres associations, un Centre régional dédié à la santé psychologique des personnes exilées. Le 5 novembre, le Centre Frantz Fanon a été inauguré à Montpellier. Plus de 110 demandes de consultations ont été faites lors du premier mois d'ouverture.

Ce Centre vient compléter un dispositif déjà présent en Languedoc Roussillon, Psymade, qui permet à des personnes étrangères mais aussi à des bénévoles d'avoir accès à un soutien et un accompagnement par une équipe de psychologues bénévoles.

## ■ NORD PICARDIE

### Répondre à la situation alarmante des personnes dublinées

Une équipe d'une dizaine de bénévoles s'est constituée en 2018 pour accompagner les personnes en demande d'asile convoquées par le « pôle régional Dublin » de la préfecture du Nord, qui a centralisé tous les dossiers de dubliné-e-s de la région. Face à cette nouvelle aberration engendrée par le Règlement Dublin, des accompagnements spécifiques ont été réalisés afin que les personnes ne se retrouvent pas seules face à l'administration qui peut à tout moment prendre une mesure de transfert. Les bénévoles de Lille, déjà mobilisé-e-s sur le soutien aux personnes demandant l'asile ou un titre de séjour, ont donc été obligé-e-s de s'adapter aux nouvelles logiques administratives qui affaiblissent les droits des personnes en besoin de protection et les font basculer dans la clandestinité.

## ■ NORMANDIE

### Mobilisé-e-s au sein des Etats généraux des migrations

Les trois groupes locaux normands, accompagnés par la déléguée nationale en région arrivée en cours d'année, ont pleinement participé aux mobilisations des Etats généraux des migrations (EGM). Le groupe de l'Orne a été à l'initiative de la constitution d'une assemblée EGM dans le département, tandis qu'à Caen, les équipes bénévoles ont successivement participé à des manifestations et conférences sur la loi Asile et immigration. Le 23 novembre, c'est à Ouistreham que les bénévoles se mobilisent. Forts de leur expertise juridique et de leurs constats de terrain, les équipes normandes de La Cimade auront largement participé à la dynamique des EGM et à la rédaction des cahiers des faits inacceptables et des alternatives locales de solidarité sur les migrations.

## ■ OUTRE-MER

### A Mayotte, sensibiliser et accompagner malgré les entraves

En fin d'année, le groupe local de La Cimade avait prévu des activités de sensibilisation dans le cadre du festival Migrant'Scène. Une exposition de portraits et de témoignages de personnes migrantes avait été préparée par les bénévoles en amont du festival. Mais à quelques jours de la tenue de l'événement, les autorités administratives ont décidé d'empêcher la tenue du festival au sein d'un collège public. L'exposition a tout de même été accrochée aux grilles de l'établissement. Cet incident est révélateur du climat d'hostilité à l'encontre des personnes migrantes : fermeture de la préfecture pendant des mois et destruction de logements par des groupes anti-Comoriens.

## ■ La Réunion, passer de l'individuel au collectif

Le groupe local Cimade assure deux permanences d'accès aux droits toute l'année. Ce sont en moyenne, à chaque permanence, 15 personnes étrangères qui viennent chercher un appui auprès des bénévoles. En plus des formations sur l'asile et le droit au séjour, le groupe local a souhaité développer des actions collectives ciblées sur des problématiques sérieuses. Courant 2018, une interpellation de la déléguée aux droits des femmes a été menée sur la base de plusieurs cas de violences conjugales traités avec négligence par la préfecture. En parallèle, un groupe Santé s'est constitué pour sensibiliser les professionnels de santé sur les droits des personnes malades. Enfin, l'arrivée de personnes réfugiées du Sri Lanka a nécessité une mobilisation du groupe pour les accompagner dans leur demande d'asile.

## ■ SUD-EST

### Mobilisations à la frontière

Les pratiques policières de refoulement des personnes exilées à la frontière franco-italienne se sont amplifiées en 2018, de Menton à Briançon en passant par la vallée de la Roya. Grâce à un projet commun avec des partenaires associatifs, La Cimade a participé à plusieurs missions d'observation des pratiques policières, ce qui a débouché sur des actions de contentieux. Des jeunes en danger et des personnes en demande d'asile ont pu avoir accès à la protection. Dans la région de Briançon, La Cimade a soutenu les maraudeurs solidaires poursuivis par l'Etat pour leur aide aux personnes en danger dans les Alpes.

## ■ SUD-OUEST

### Engagement à la frontière franco-espagnole

Suite au renforcement des contrôles à la frontière italienne, la frontière franco-espagnole devient dès l'été 2018 un nouveau lieu d'entrée pour les personnes exilées, notamment côté basque. En quelques semaines, plusieurs centaines de personnes arrivent à Bayonne, souhaitant y trouver un peu de répit avant de poursuivre leur route. En l'absence de structure adaptée, ces personnes sont laissées à la rue, subsistant grâce à l'engagement de bénévoles, notamment de La Cimade Pays Basque. Face à l'inaction de l'Etat, le maire de Bayonne décide de créer un lieu d'accueil, « Pausa », en octobre. La Cimade Pays Basque s'organise et intervient dans ce lieu afin de renseigner les personnes sur leurs droits, notamment les jeunes en danger. Enfin, des missions d'observation sur les atteintes aux droits des personnes à cette frontière s'organisent en fin d'année.



## ASILE ET SÉJOUR

Malgré un discours gouvernemental rassurant sur la protection des réfugié-e-s, la loi de septembre 2018 s'est attaqué à des garanties du droit d'asile. Pour ce qui est du droit au séjour, il devient de plus en plus difficile pour les personnes sans papiers de se faire régulariser. L'accès à un titre de séjour est entravé par les pratiques préfectorales pénalisant les personnes étrangères, notamment les personnes malades. Défendre le droit d'asile et le droit au séjour régulier sont des missions centrales de La Cimade. Au quotidien, les salarié-e-s et bénévoles engagé-e-s notamment dans les 115 permanences s'investissent pour obtenir des avancées collectives et individuelles.

Manifestation au Chambon-sur-Lignon. © Vali Faucheux

En 2018, 123 625 demandes d'asile y compris de mineur-e-s ont été déposées auprès de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), soit 22% de plus qu'en 2017. Les demandes les plus importantes sont de nationalité afghane, albanaise, guinéenne ou géorgienne. Les « dubliné-e-s » représentent 38% des demandes d'asile enregistrées (45 210 personnes). Le taux d'accord à l'OFPRA est de 27% et de 36% avec la Cour nationale du droit d'asile (CNDA).

### ■ DÉFENDRE LE DROIT D'ASILE DEVANT LES TRIBUNAUX

En 2018, le travail juridique mené par La Cimade aux niveaux national et régional a permis de créer des jurisprudences favorables aux personnes étrangères, face aux dérives de l'administration.

En janvier, sur recours de La Cimade et d'autres associations, le Conseil d'Etat a jugé que le montant additionnel (dit pécule) versé aux personnes qui ne sont pas hébergées, était insuffisant. Le ministère de l'Intérieur a réévalué ce montant de 2 euros, mais en le conditionnant à l'expression d'un besoin d'hébergement. La Cimade a contesté ce décret.

En mars, sur recours de La Cimade, le Conseil d'Etat a annulé une grande partie d'une circulaire de juillet 2016 qui prescrivait de placer en rétention les « dubliné-e-s », alors que la loi ne le permettait pas. Peu après, une loi est entrée en vigueur pour permettre de nouveau la rétention des « dubliné-e-s ». La Cimade a contesté son décret d'application. Parallèlement, en matière d'hébergement, le Conseil d'Etat a réécrit entièrement la circulaire dite Collomb qui prévoyait la présence d'équipes d'agent-e-s de préfecture et de l'OFII dans les centres d'hébergement d'urgence pour vérifier la situation des personnes étrangères. Malgré le jugement du Conseil d'Etat, les pratiques préfectorales n'ont pas évolué dans le bon sens.

Au total, pas moins de 35 requêtes ou interventions volontaires ont été faites auprès du Conseil d'Etat en 2018. Et des milliers de recours ont été déposés par des personnes exilées grâce au soutien des équipes Cimade dans les régions.

### ■ ACCOMPAGNER LES PERSONNES QUI DEMANDENT ASILE

La Cimade accompagne des personnes en quête d'une protection, en leur fournissant les informations appropriées sur la procédure et en les préparant à l'entretien OFPRA. Dans le Nord, des ateliers de préparation aux entretiens de l'OFPRA bénéficient à plusieurs centaines de personnes chaque année. A Marseille, la défense du droit d'asile est également une priorité avec des permanences spécialisées et un travail de plaidoyer.

## LES PERSONNES PRÉCAIRES RENCONTRENT DES DIFFICULTÉS À OBTENIR UN DROIT AU SÉJOUR

En 2018, pas moins de 216 personnes ont été accompagnées lors de leur entretien à l'OFPRA par des bénévoles impliqué-e-s dans les permanences Asile. Les équipes sont régulièrement formées et soutenues par le national et les salarié-e-s basé-e-s en région qui développent une expertise en la matière. Sept formations nationales ont eu lieu en 2018 à Dijon, à Valence, à Niort et à Marseille notamment.

Ces formations sont d'autant plus utiles que les droits des personnes sont malmenés, par exemple sur le délai d'enregistrement de la demande qui, fixé par la loi à 3 jours, est en réalité de 13 jours en moyenne. La question de l'hébergement a été source de nombreuses interventions et mobilisations de La Cimade en 2018. Si le nombre de places augmente, les nouveaux dispositifs sont de plus en plus orientés vers le contrôle et le tri des personnes.

Cet effort d'accompagnement est complété par la diffusion régulière de bulletins d'informations avec des analyses des textes, des jurisprudences et des pratiques administratives.

### ■ COMBATTRE LE DÉLIT DE SOLIDARITÉ

En France, la défense notamment du droit d'asile passe par le soutien apporté par des citoyennes et citoyens aux

personnes exilées. Bien que le Conseil constitutionnel ait reconnu en juin 2018 la valeur constitutionnelle du principe de fraternité, une dizaine de personnes ont été poursuivies en justice pour ce délit de solidarité, notamment dans la région de Briançon. Dans le cadre du collectif Délinquants solidaires, La Cimade a mené de multiples initiatives de sensibilisation, et des rencontres avec des responsables politiques sur le délit de solidarité ont pu avoir lieu.

### ■ TOUJOURS PLUS D'ENTRAVES POUR AVOIR ACCÈS À UN TITRE DE SÉJOUR

Si la France a délivré 255 550 premiers titres de séjour en 2018, des centaines de milliers de personnes sont contraintes de vivre en situation irrégulière. La loi de septembre 2018 est venue durcir les conditions d'accès à un titre de séjour, et les pratiques préfectorales sont guidées par la suspicion, l'humiliation et le rejet. Dans les permanences de La Cimade, près de 95 000 personnes sont venues chercher des informations, et un accompagnement sur les possibilités de sortir de l'irrégularité administrative. Mais les marges de manœuvre sont étroites.

Bénévoles et salarié-e-s ont axé leur travail sur des thématiques particulières du droit au séjour. En 2018, un rapport intitulé *Personnes étrangères malades. Soigner ou suspecter ? Bilan des effets de la loi du 7 mars 2016* a été diffusé, s'appuyant sur l'observation des effets de la réforme ayant transféré aux médecins de l'Ofii la mission d'évaluation de l'état de santé des demandeurs et demandeuses d'un titre de séjour, ou d'une protection contre l'expulsion, pour raisons médicales. Le bilan est sombre : la suspicion de fraude est au cœur du dispositif d'évaluation médicale, et mobilise des moyens au détriment de la protection des personnes malades. La mobilisation autour de ces droits s'est aussi manifestée par une implication dans l'Observatoire pour le droit à la santé des étrangers.

Pour mener à bien son accompagnement des personnes migrantes, notamment les sans-papiers, La Cimade forme ses bénévoles sur les questions de droit au séjour. Dans chaque région, des formations initiales sont délivrées, puis des formations approfondies sur les

droits des personnes malades, des citoyen-ne-s UE, le droit au travail, les personnes étrangères malades, etc.. Ces formations sont complétées par des documents de référence et d'analyse juridique des sujets d'actualité.

### ■ EXCLUSION, DÉMATÉRIALISATION ET OBSTRUCTIONS

Autre problématique très prégnante en 2018 : la dématérialisation des prises de rendez-vous et des démarches en préfecture qui est devenue un casse-tête pour les personnes étrangères. Des contentieux individuels ont été accompagnés ou ont donné lieu à des interventions volontaires de La Cimade, pour tenter de faire constater l'impossibilité totale d'accéder aux guichets de certaines préfectures dont la prise de rendez-vous se fait exclusivement sur Internet. Des victoires ont été obtenues, mais des tribunaux se sont aussi montrés très fermés, exigeant toujours plus de preuves des blocages ou considérant que des mois d'attente sans pouvoir accéder au service public n'étaient pas problématiques. Pour sortir de ces impasses, La Cimade, en partenariat avec d'autres structures, a saisi le Conseil d'Etat et attend désormais le résultat.

En plus du contentieux, La Cimade a mené des actions de communication. Début juin, cinq régions ont organisé des rassemblements devant les préfectures de régions, autour d'un appel à ouvrir les guichets. Ces actions s'appuyaient notamment sur le robot *A guichets fermés*, mis en place par La Cimade pour sonder l'accessibilité des rendez-vous par Internet. En 2018, le robot a fait l'objet de tentatives de blocage de la part du ministère de l'Intérieur.

PRÈS DE  
95 000 PERSONNES  
SONT VENUES CHERCHER  
UN ACCOMPAGNEMENT  
DANS LES PERMANENCES  
DE LA CIMADE

Autre sujet d'importance, les difficultés d'accès à la préfecture de Mayotte : pendant plus de huit mois, cette préfecture, connue pour ses dysfonctionnements, a fermé ses portes aux personnes étrangères. Sur fond de crise diplomatique entre la France et les Comores, le bureau des étrangers a cessé d'instruire les demandes de titre de séjour. La situation s'est encore aggravée quand des collectifs xénophobes ont occupé l'entrée de la préfecture, pendant deux mois, sans être délogés. Face à cette situation dramatique, La Cimade a saisi le gouvernement ainsi que le Défenseur des droits. La préfecture a finalement rouvert ses portes en octobre, mais de très importantes difficultés perdurent depuis.



# PRISON, EXPULSIONS ET RÉTENTION

**La politique d'enfermement et d'expulsion constitue, plus que jamais, la pierre angulaire de la politique migratoire en France. En 2018, cette logique répressive s'est renforcée avec de nouvelles dispositions dans la loi Asile et immigration promulguée en septembre : de nouvelles formes de contrôle des personnes étrangères, la possibilité d'enfermer plus longtemps...**

**Face à ce durcissement des lois comme des pratiques administratives, La Cimade a renforcé sa mobilisation pour dénoncer ces évolutions, et former les équipes qui accompagnent les personnes enfermées ou menacées d'expulsion.**



CRA du Mesnil-Amelot. © Vincent Brossel / La Cimade

## ■ UN ARSENAL AU SERVICE DE L'EXPULSION

En 2018, le gouvernement a utilisé à plein régime les outils classiques de la politique d'expulsion (rétention et refoulement), et a rendu plus répressifs les « nouveaux » dispositifs : assignation à résidence, contrôle dans des lieux d'hébergement, mesures de bannissement et dévoiement des lieux d'enfermement.

Face à ces durcissements, La Cimade a renforcé ses actions et son plaidoyer sur ces différentes formes d'enfermement et d'expulsion, via des outils de sensibilisation (parution du Petit guide *La machine à expulser*), la production d'analyse communes ou encore des formations pour les bénévoles sur la complexification des procédures pénalisant les personnes étrangères.

Le nombre de mesures d'éloignement a connu une augmentation exponentielle, alors que les expulsions effectives (en métropole, 15 677 cas dont 7 105 vers des pays hors UE, contre 20 000 en Outre-Mer) est assez stable sur ces dix dernières années. Sur le terrain, les équipes constatent une multiplication des mesures de bannissement comme l'interdiction de retour sur le territoire français (IRTF) et l'interdiction de circulation sur le territoire français (ICTF). Autre dispositif, celui du retour volontaire qui a concerné 6 845 personnes en 2018, dont beaucoup acceptent de partir, épuisées par des conditions d'accueil déplorables.

Mais ce qui reste « invisible », ce sont les milliers d'assignations à résidence, au domicile privé ou dans les lieux d'hébergement collectif. Comme il est difficile pour les personnes d'accéder aux permanences de La Cimade, des « fiches réflexe » sur les OQTF, l'interpellation à domicile, l'assignation à résidence ou l'interdiction de circulation ont été largement diffusées pour contrecarrer cet isolement.

Outils des bénévoles est une autre priorité : un module sur les expulsions a été animé dans quatre régions, et un soutien est fourni aux équipes confrontées à des situations toujours plus inextricables.

## ■ UNE SITUATION EXPLOSIVE DANS LES CENTRES DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE

Présente dans 8 centres de rétention administrative (Toulouse, Rennes, Bordeaux, Hendaye, Cayenne, Pointe à Pitre et le Mesnil-Amelot), La Cimade a constaté une

dégradation vertigineuse de la situation des personnes enfermées, du fait des consignes données aux préfet-e-s par le gouvernement. Le nombre de personnes enfermées a augmenté de 26 % par rapport à 2016. Cette politique a conduit à des milliers d'abus de la part de l'administration, situation aggravée par le passage de la durée de rétention de 45 à 90 jours début 2019. La durée moyenne d'enfermement est passée de 12 jours à plus de 14 jours.

Dans ce contexte, les équipes de La Cimade ont rencontré 8 280 personnes, dont plus de 1 000 femmes et 86 enfants. La Cimade leur a apporté une écoute, les a mis en relation avec leurs proches, et a organisé la défense de leurs droits avec de nombreux partenaires dont les avocat-e-s. Cet accompagnement juridique a permis la libération de plus de 3 000 personnes par des juges.

La Cimade a dénoncé les graves conséquences de cette politique : présence en rétention de plus de personnes très vulnérables, notamment atteintes de troubles psychiatriques, amenant à une multiplication de gestes désespérés (automutilations, tentatives de suicide, et la mort d'une personne par pendaison à Toulouse).

Autre fait marquant de 2018 : la volonté d'expulser et donc d'enfermer coûte que coûte les « dubliné-e-s » vers un autre pays européen. Alors que la Cour de cassation avait proscrit cette pratique, une loi de 2018 a franchi une nouvelle ligne rouge en rendant possible l'enfermement des personnes en demande d'asile le temps que leur situation soit examinée.

La multiplication des injustices a généré un climat de révolte qui s'est traduit par des grèves de la faim, des protestations et des émeutes en rétention.

## ■ ACCOMPAGNER ET DÉNONCER

Face à cette politique du pire, La Cimade a fait connaître la réalité vécue dans les CRA à travers les médias et les réseaux sociaux, mais également par le rapport inter-associatif annuel publié en juillet. Des dizaines de milliers de personnes ont ainsi été sensibilisées au sort des personnes enfermées, avec notamment, sur Twitter, une campagne sur les personnes malades et des alertes expulsion.

Autre innovation : donner la parole aux personnes enfermées via la diffusion de témoignages bruts.

La Cimade mène aussi un travail de sensibilisation sur la rétention avec en 2018 de nombreuses interventions, la publication de gazettes rétention, la production de capsules sonores de rétention à Bordeaux et Rennes, et enfin la production du jeu de plateau CRASH.

EN 2018, CE SONT PLUS DE 2 500 PERSONNES ACCOMPAGNÉES, AU COURS DE MILLIERS D'ENTRETIENS

La Cimade concrétise son engagement contre la rétention par des campagnes de mobilisation comme celle contre l'enfermement des enfants en rétention et en zone d'attente. En 2018, elle a mobilisé plus d'une vingtaine d'organisations autour d'une pétition de 140 000 signatures. Cet enjeu a émergé dans le débat politique : un groupe de parlementaires LREM élabore une proposition de loi sur le sujet. En parallèle, plusieurs requêtes devant la CEDH pourraient conduire à de nouvelles condamnations de la France. Enfin, on constate qu'en 2018, moins d'enfants ont été enfermés qu'en 2017.

Autre campagne, celle pour l'arrêt des expulsions des personnes afghanes, menée en partenariat avec Amnesty International.

## ■ DANS LES PRISONS : FAIRE ENTRER LES DROITS

La Cimade intervient en milieu carcéral afin de matérialiser l'accès au droit des personnes étrangères incarcérées : 140 bénévoles entrent ainsi dans près de 80 prisons afin d'informer les personnes de leurs droits et les assister dans les démarches nécessaires.

L'association rencontre toute personne qui le souhaite, indépendamment de son statut pénal. En 2018, ce sont plus de 2 500 personnes accompagnées, au cours de milliers d'entretiens qui se déroulent en établissement pénitentiaire. A noter qu'en 2018, 16 450 personnes étrangères étaient détenues en France.

La Cimade continue par ailleurs d'entretenir des liens étroits avec le ministère de la Justice, et particulièrement avec les services pénitentiaires d'insertion et de probation. Que ce soit par l'intervention en milieu carcéral, par des sollicitations directes sur des cas individuels, ou par l'organisation de sessions de formations, La Cimade est

l'une des associations reconnues en matière d'accès au droit effectif des personnes étrangères détenues.

Pour les personnes étrangères, la prison est synonyme de difficultés supplémentaires : la barrière de la langue, l'anxiété de l'éloignement, les discriminations qui instituent de facto un parcours pénitentiaire pratiquement parallèle.

L'année 2018 a vu s'effondrer des digues, déjà bien faibles, dans l'accès aux droits pour les personnes étrangères détenues, au seul nom de la lutte contre l'immigration irrégulière. Sur le terrain, La Cimade a fait face à des délais d'enregistrement des demandes d'asile de plusieurs mois dans le Val-de-Marne, en Corrèze ou dans le Rhône, aux refus d'accorder des permissions de sortir en raison de l'irrégularité du séjour dans l'Orne, à l'instruction de demandes de titre étendue sur quatre ans dans l'Eure... La liste des pratiques administratives faites au mépris des textes législatifs s'est allongée, plaçant au second rang les objectifs de réinsertion et de retour à la vie libre des détenus-e-s.

## ■ ENFERMEMENTS PARTOUT, JUSTICE NULLE PART

Les dernières réformes législatives traduisent un rapprochement périlleux entre immigration et délinquance. Ainsi, la loi de mars 2016 avait créé des mesures d'éloignement destinées aux seules personnes étrangères détenues. La loi de septembre 2018 a ajouté 43 nouvelles infractions passibles d'interdiction de territoire, et a poursuivi la pénalisation de comportements ne pouvant être commis que par des personnes étrangères.

Dès la fin 2018, ces différentes mesures ont favorisé un lien croissant entre la prison et la rétention. Les équipes de La Cimade ont ainsi remarqué que de plus en plus de personnes étaient enfermées en centre de rétention à leur levée d'écrou, ou à l'inverse déferées en prison depuis un centre de rétention. En somme, de nouvelles privations de liberté de longue durée et traumatisantes.

PAS MOINS DE 50 000 PERSONNES SUBISSENT LA PRIVATION DE LIBERTÉ EN RÉTENTION CHAQUE ANNÉE EN FRANCE



## CENTRES D'ACCUEIL

En 2018, les camps de fortune de personnes migrantes se sont multipliés dans les grandes villes françaises. Ils témoignent de l'incapacité de l'Etat à héberger celles et ceux qui en ont besoin. A plusieurs reprises, comme à Nantes, Clermont-Ferrand ou Lille, La Cimade a été mobilisée pour faire respecter le droit à être logé dignement. Avec deux centres, un à Massy, l'autre à Béziers, La Cimade prend sa part dans l'hébergement des personnes exilées. Autres centres d'accueil, l'espace Santé droit en Ile de France et le Centre Frantz Fanon qui a ouvert ses portes en 2018 à Montpellier.

CADA de Béziers. @ Vali Fauchoux

### ■ UN HÉBERGEMENT INSUFFISANT ET DE PLUS EN PLUS CONTRÔLÉ

La saturation du dispositif d'hébergement des personnes migrantes est le résultat des manquements de la politique d'accueil du gouvernement. Des milliers de femmes, d'hommes et d'enfants sont condamné-e-s à errer de camps de fortune en squats, d'hébergements précaires en immeubles de marchands de sommeil. Ces personnes ne trouvent pas de place dans le dispositif national qui compte 41 670 places dans les Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), ni dans l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA) qui comprend 6 000 places. Enfin, les Centre d'accueil et d'orientation (CAO) et les Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile (PRADHA) complètent ce dispositif avec 10 000 places, mais c'est dans ces derniers que le ministère de l'Intérieur assigne à résidence et prépare l'expulsion de personnes exilées. En 2018, La Cimade a été extrêmement vigilante sur l'évolution du dispositif d'accueil tant au regard du nombre de places que des missions de ces centres.

### ■ CADA DE BÉZIERS, UN LIEU D'HÉBERGEMENT ET D'ENGAGEMENTS

Le Centre comporte aujourd'hui 90 places réparties entre le CADA et le dispositif Alternatif'Hôtel composé de six appartements loués dans Béziers. L'équipe de 10 salarié-e-s épaulée par des bénévoles propose de multiples soutiens et activités aux personnes résidentes, mais aussi aux habitant-e-s de Béziers. Car ce sont 133 personnes qui ont été hébergées au CADA en 2018 avec pas moins de 43 nouvelles admissions. L'accompagnement social se conjugue avec soutien scolaire (proposé deux fois par semaine à tous les enfants), ateliers de français et d'arts plastiques pour adultes, et soutien psychologique (en lien avec le Centre Frantz Fanon qui a ouvert ses portes fin 2018 à Montpellier). Le CADA accueille également des séances de cuisine (projet Cuisine du monde) et un jardin partagé. Enfin, le Centre est un lieu culturel et militant ouvert sur la ville, notamment lors du Festival des peuples et le festival Migrant'Scène, dans un contexte local de discours anti-immigration.

### ■ CENTRE DE MASSY, UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

En 2018, le Centre international de La Cimade a hébergé et accompagné 158 personnes : 75 personnes du Centre Provisoire d'Hébergement et 16 familles de réfugié-e-s auparavant hébergées en hôtel, soit 60 personnes. Le dispositif ALTHO (ALternative à l'HOtel) est désormais opérationnel avec l'intégralité des 40 places ouvertes dans le département. L'ensemble de ces missions a été assuré par une équipe de 11 salarié-e-s, une quarantaine de bénévoles et un volontaire allemand. Cela permet un accompagnement global des résident-e-s mais aussi des activités telles que les cours de français, qui bénéficient à plusieurs centaines de personnes étrangères, et des permanences d'accueil et d'orientation sociale qui ont renseigné 150 personnes.

PLUS DE 290 PERSONNES ONT ÉTÉ HÉBERGÉES À MASSY ET BÉZIERS.

### ■ DÉFENDRE LES DROITS DES RÉSIDENT-E-S

En termes de plaidoyer, l'équipe de Massy s'est concentrée en 2018 sur la réunification familiale et la souffrance psychique des réfugié-e-s. Car malgré la reconnaissance de leur statut, les résident-e-s ne sont pas épargné-e-s par les difficultés d'accès aux préfectures. Un simple changement d'adresse peut prendre des mois et bloque les démarches administratives, ce qui freine d'autant le processus d'intégration. Ainsi, le délai moyen pour la délivrance de la carte de résident est toujours de 10 mois à partir de l'obtention du statut. Sur le droit de vivre en famille, la situation est toujours aussi préoccupante. En 2018, seules trois procédures ont abouti et 7 rejoignant-e-s sont arrivé-e-s, soit moitié moins qu'en 2017. Pour toutes ces procédures, la durée moyenne d'attente a encore augmenté, passant à 18 mois au lieu de 15 en 2017.

### ■ OUVERTURE DU CENTRE DE SOINS ET DE RESSOURCES FRANTZ FANON

L'objectif de ce centre de soins et de ressources en 2018 est de renforcer l'accès aux soins psychiques pour les personnes en situation d'exil résidant en région Occitanie. Le centre propose deux actions : un centre de soins Gard-Hérault et un centre ressources à vocation régionale.

Ce projet, porté administrativement par La Cimade, a été pensé par un collectif inter-associatif composé de six associations (Médecins du Monde, L'Adage, le Groupe SOS, La Clède, L'Espélido et La Cimade) toujours impliqué dans le pilotage stratégique du centre.

Dans une vision globale de la personne, la prise en charge sanitaire est étroitement articulée au contexte de vulnérabilité sociale et administrative dans lequel se trouve le patient, ainsi qu'au contexte politique dans lequel le soin a lieu. C'est en ce sens que le collectif inter-associatif s'est unanimement retrouvé autour du nom de Frantz Fanon.

L'équipe pluridisciplinaire est composée d'une coordinatrice, de deux psychologues, d'un médecin, d'un intervenant social et d'interprètes. La prise en charge psychothérapeutique des patients est assurée par des psychologues de sensibilités théoriques différentes et complémentaires (transculturelle, psychanalytique, EMDR), qui se retrouvent autour du référentiel d'une clinique de l'exil.

OÙ EST LA DIGNITÉ QUAND DES EXILÉ-E-S SONT HARCELÉ-E-S PAR LES FORCES DE L'ORDRE QUI DÉTRUISENT LEURS ABRIS ET LEURS COUVERTURES ?



Campement de migrant-e-s dans le Nord-Est de Paris. @ Rafael Flichman/La Cimade



# APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

En 2018, plus de 2 600 personnes étrangères ont bénéficié d'un apprentissage du français grâce à la mobilisation de plus de 330 bénévoles de La Cimade. Cet apprentissage et les ateliers sociolinguistiques reposent sur une méthode originale qui fait le choix d'aborder avec les apprenant-e-s les questions de la vie publique, culturelle, citoyenne et personnelle. Cette activité est en pleine croissance dans l'association car il s'agit d'un volet crucial d'un accueil digne pour garantir une pleine intégration.

© La Cimade

## ■ LA LANGUE FRANÇAISE EN APPRENTISSAGE

Consciente que l'apprentissage de la langue française est une condition essentielle pour permettre aux personnes qu'elle accompagne de sortir de l'isolement et d'avancer dans leur intégration, La Cimade a mobilisé environ 330 bénévoles qui ont accompagné 2 646 personnes étrangères.

**La Cimade a adopté des approches pédagogiques novatrices : valoriser les expériences des personnes migrantes, favoriser les échanges, rompre les situations d'isolement, créer ensemble des projets artistiques, etc.** Il s'agit en effet d'utiliser des situations réelles ainsi que des documents administratifs par exemple, et de favoriser l'expression pour garantir une accession à l'apprentissage de la langue, à la culture, à la connaissance des réalités de la vie sociale française.

Même logique dans les ateliers socioculturels, où les bénévoles privilégient la méthode actionnelle en abordant les questions de la vie publique, culturelle, citoyenne et personnelle. Pour répondre à une autre demande, se sont mis en place des espaces d'apprentissage plus intensifs comme les groupes « turbo » de La Roche-sur-Yon et les ateliers de perfectionnement individualisés de Poitiers. Certaines équipes ont constitué des groupes de préparation aux diplômes comme le Diplôme d'Etudes en Langue Française (DELF) et le Test de Connaissance en Français (TCF), d'autres proposent des espaces spécifiques aux apprenants ALPHA peu ou pas scolarisés et en difficulté avec la lecture et l'écriture.

## ■ ACCÉDER À LA LANGUE ET À LA CULTURE

**Les actions linguistiques de La Cimade ont donné naissance à des projets culturels en partenariat avec des artistes, dans lesquels les personnes apprenantes sont devenues actrices et interprètes de créations originales.** L'année 2018 a vu fleurir de nombreuses réalisations telles que le livret *Souvenirs d'ateliers* à La Réunion, le CD de musique et chants *Parle-moi d'ici et d'ailleurs* réalisé à Tarbes, l'exposition de gravures *Voies*



Cours de FLE à Béziers. © Rafael Flichman/La Cimade

de migrants à Montpellier, la chorale *Migrant'chœur* à Nevers, les lectures musicales du groupe de Dijon lors du Printemps des poètes ou encore la participation théâtrale du groupe de Montpellier à la Grande Parade métèque.

**Toutes ces actions de La Cimade sont entièrement réalisées par des bénévoles, avec le soutien de la direction de la vie associative, d'une salariée dédiée, et les formations du réseau Radya.** En effet, La Cimade a mis l'accent en 2018 sur la montée en compétence des bénévoles pour renforcer la méthode des ateliers sociolinguistiques. Une plateforme d'échanges entre bénévoles a été mise en place dans l'intranet de La Cimade pour favoriser la mutualisation.

## ■ PLAIDOYER POUR L'ACCÈS À LA LANGUE

La Cimade est engagée depuis 2017 dans le collectif « Français pour tous » afin d'interpeller le gouvernement sur la question de l'apprentissage du français. Cette démarche inter-associative a débouché en octobre sur une journée d'action nationale : des cours de français, des activités ludiques, des cours de langue inversée où les personnes migrantes ont enseigné le bulgare, le syrien ou le coréen aux passant-e-s, ont eu lieu dans la rue de 28 villes grâce à la mobilisation de 160 associations.

## MANIFESTE DU COLLECTIF « FRANÇAIS POUR TOUS » (EXTRAIT)

L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS PARTICIPE AU DÉVELOPPEMENT DE LA CITOYENNETÉ, C'EST UN ENJEU MAJEUR DE LA COHÉSION SOCIALE. CHAQUE MIGRANT·E, COMME CHAQUE APPRENANT·E EN GÉNÉRAL, DEVRAIT POUVOIR ÊTRE ACCUEILLI·E ET ACCOMPAGNÉ·E POUR DÉCOUVRIR, COMPRENDRE ET UTILISER LES SERVICES ET USAGES EN VIGUEUR DANS NOTRE PAYS, LES DROITS ET DEVOIRS DE CHACUN·E, ET FINALEMENT LA LANGUE FRANÇAISE.

- ÊTRE EN MESURE DE S'EXPRIMER, ÉCHANGER ET PARTAGER, DE RESSENTIR, COMPRENDRE ET METTRE À PROFIT LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE, D'ÉVOLUER DANS LES DIFFÉRENTS ESPACES SOCIAUX, DE SE PROJETER.
- SE SENTIR INCLUS DANS LA FRANCE D'AUJOURD'HUI À TRAVERS SES DEUX GRANDES DIMENSIONS, INTERCULTURELLE ET UNIVERSELLE, DONT LA LANGUE EST LE PRINCIPAL VECTEUR.



## VICTIMES DE VIOLENCES ET JEUNES EN DANGER ISOLÉ·E·S

Les personnes migrantes subissent des violences pendant leur parcours migratoire mais aussi, pour certaines d'entre elles, en France, ce qui nécessite un accompagnement spécifique. Si la loi de septembre annonce renforcer la protection des victimes de violences, dans les faits, l'amélioration de leur prise en charge reste un enjeu majeur. Par ailleurs, la situation des jeunes en danger isolé·e·s, communément appelés mineur·e·s non accompagné·e·s ou mineur·e·s isolé·e·s étranger·e·s, a été l'un des sujets les plus délicats de 2018. Face à de multiples dysfonctionnements, les équipes Cimade ont rappelé l'Etat à ses responsabilités, notamment devant les tribunaux.

Permanence de Pontoise. @ Vincent Brossel/La Cimade

La Cimade accompagne majoritairement des femmes victimes de violences, mais aussi une dizaine d'hommes chaque année. **En 2018, près de 3 000 personnes ont ainsi été conseillées et 600 personnes victimes de violences ont été accompagnées dans leurs démarches.** Les personnes sont soutenues pour obtenir un titre de séjour ou encore pour demander l'asile du fait de persécutions liées au genre. Malgré les engagements officiels, le phénomène de traite des êtres humains est toujours important et La Cimade a reçu des dizaines de personnes victimes d'exploitations sexuelles, de servitude ou encore d'esclavage moderne.

Les débats autour du projet de loi Asile et immigration ont été l'occasion pour La Cimade de mener un travail de plaidoyer auprès des pouvoirs publics et des parlementaires pour participer à l'amélioration des droits des personnes victimes de violences. Le Haut conseil à l'égalité a également échangé avec La Cimade et porté certaines de ses recommandations. Des améliorations ont été intégrées dans un texte par ailleurs largement répressif.

La Cimade a été auditionnée et a participé à la rédaction de la partie concernant les femmes migrantes d'un rapport sur la situation en France pour le Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO), lié à une Convention du Conseil de l'Europe.

En 2018, La Cimade a travaillé avec la Fédération Solidarité Femmes pour l'élaboration de trois courtes vidéos, sous forme de MOOCs, destinées à l'information des femmes victimes de violences en particulier étrangères, et à la sensibilisation des professionnel·le·s.

### ■ UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DES VICTIMES DE VIOLENCES

Dans ces permanences spécifiques, les personnes sont accompagnées dans leurs démarches administratives ou pénales et orientées vers des associations partenaires pour le suivi médical ou social. **Les bénévoles de La Cimade peuvent les accompagner pour porter**

### plainte, demander le divorce ou obtenir le renouvellement de leur carte de séjour.

Les équipes ont soutenu des demandes d'asile de personnes du fait de leur orientation sexuelle, de violences conjugales ou familiales, pour fuir une mutilation génitale ou un mariage forcé. Ces personnes demandant protection du fait de persécutions liées à leur genre, ne bénéficient toujours pas d'un statut de réfugié·e mais d'une protection subsidiaire, bien moins protectrice. En 2018, l'Ofpra et la CNDA continuent d'instruire les situations de persécutions liées au genre sous le seul prisme de l'appartenance à un groupe social alors que ces persécutions pourraient être évaluées au regard des autres motifs de la Convention de Genève.

## UN TESTING DE 137 COMMISSARIATS SUR TOUT LE TERRITOIRE A PROUVÉ DES PRATIQUES ILLÉGALES

### ■ UNE MEILLEURE PROTECTION, MAIS TOUTE RELATIVE

Des cartes de séjour ont été accordées à des victimes de violences mais parfois après des recours, ou des menaces de référé de la part de La Cimade. Pour d'autres, les préfectures restent silencieuses, continuent d'exiger illégalement des pièces prouvant les violences ou imposent le paiement de taxes alors que les bénéficiaires de cartes de séjour « violences » en sont exonéré·e·s.

**Malgré la succession de lois et d'annonces, la loi de septembre 2018 n'est finalement pas si protectrice pour les personnes victimes de violences.**

Lors des débats, La Cimade a mené des actions de plaidoyer et de sensibilisation pour faire valoir les droits des personnes étrangères victimes de violences, notamment dans le cadre des collectifs Actions et droits des femmes exilées et migrantes (ADFEM) et Ensemble contre la traite des êtres humains.

A l'approche du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, La Cimade a réalisé un état des lieux des demandes de protection et des pratiques dans les commissariats. La Cimade a ainsi réalisé un testing de 137 commissariats sur tout le territoire afin de prouver les pratiques parfois illégales à l'encontre de femmes étrangères victimes de violences. Pour compléter, une vidéo témoignage d'une femme victime de violences et d'une bénévole a été diffusée sur les réseaux sociaux.

### ■ DES JEUNES EN DANGER REJETÉ·E·S PAR LES POUVOIRS PUBLICS

Les jeunes en danger reçu·e·s dans les permanences de La Cimade sont majoritairement des garçons originaires d'Afrique subsaharienne. Si certain·e·s sont en transit en France, beaucoup ont besoin d'être protégé·e·s. Leur accompagnement est crucial, tant sur l'information de leurs droits que sur le contentieux. **De nombreux groupes locaux ont eu à faire des actions en justice pour leur permettre d'être mis·es à l'abri en attendant l'évaluation de leur minorité, pour faire un recours devant le juge des enfants, ou sur leur accompagnement pour un contrat « jeunes majeurs » avant leur sortie du dispositif de l'Aide sociale à l'enfance.** Par exemple, une stratégie de contentieux en Isère a permis aux jeunes majeurs de bénéficier d'un contrat, ou encore dans les Hautes-Alpes d'obliger le rectorat à les scolariser.

Les bénévoles constatent également que de nombreuses et nombreux jeunes ne sont pas informé·e·s de leurs droits du fait de leur

vulnérabilité. Les informations dans les permanences se sont multipliées et le travail inter associatif et collectif reste très précieux pour les orienter.

En 2018, un groupe de travail national « Jeunes en danger » a regroupé des salarié·e·s et bénévoles de La Cimade pour identifier les difficultés sur le terrain et définir des stratégies pour assurer à ces enfants une prise en charge dans un dispositif adapté. Cela a notamment débouché sur la publication d'un guide pratique *Mieux comprendre la situation des jeunes en danger* publié en octobre.

**2018 a aussi été l'occasion de développer des formations en interne et en externe sur la situation des jeunes en danger.** Dans de nombreuses régions, les bénévoles ont été accompagné·e·s pour mieux connaître les dispositifs étatiques ou associatifs pour les mineur·e·s, notamment pour la scolarisation, l'hébergement ou l'accès aux soins.

Enfin, au sein d'une forte dynamique inter associative, La Cimade a mené des actions de plaidoyer pour les droits des enfants, pour lutter contre la politique de suspicion à l'égard des enfants, pour alerter les parlementaires et le gouvernement au nom de l'intérêt supérieur de l'enfant... Ainsi, La Cimade est membre de la plateforme InfoMIE, et participe au collectif Justice pour les jeunes étrangers.



Mobilisation de jeunes à Grenoble @ Bernard Meric



# SOLIDARITÉS INTERNATIONALES ET EUROPE

**Au niveau européen, l'année 2018 a été marquée par un durcissement des politiques migratoires de l'UE et par la montée en puissance de gouvernements anti-immigration. Ces évolutions ont eu pour conséquence une aggravation des violations des droits des personnes exilées et une criminalisation croissante de leurs soutiens, que ce soit en Europe ou au-delà. La Cimade a privilégié le travail en partenariat pour dénoncer les dérives de ces politiques européennes et continuer à soutenir les personnes en migration tout au long de leur parcours d'exil.**

Sauvetage en Méditerranée. © Anthony Jean

Particulièrement forte en Europe de l'Est, l'hostilité des gouvernements européens à l'encontre des personnes exilées a été un sujet de mobilisation de La Cimade dès février 2018 à l'occasion d'une **mission d'observation en Hongrie et en Serbie**. Dans une Hongrie dirigée d'une main de fer par Viktor Orban qui instrumentalise la question migratoire, La Cimade a enquêté sur les dispositifs de surveillance à la frontière entre ces deux pays et les graves violations des droits des personnes exilées bloquées qui s'y déroulent, ainsi que sur le harcèlement de la société civile.

Cette mission menée par des membres de La Cimade a été complétée par des missions d'observation à des frontières intérieures de l'Europe, comme la franco-italienne où l'Etat français pratique une politique de refoulement massif des personnes migrantes. **Avec ses partenaires de la Coordination des acteurs aux frontières internes (CAFI), Amnesty International France, Médecins du Monde, Médecins sans frontières, Secours Catholique-Caritas France, ainsi qu'avec l'Anafé, La Cimade a contribué à mettre en lumière, et parfois à contrer, les pratiques préfectorales illégales à cette frontière.**

## ■ UNE EUROPE QUI S'ENFERME

Ce travail de terrain a permis en juin la **publication d'un rapport d'observation intitulé « Dedans, dehors : une Europe qui s'enferme »**. Ce rapport traite des dispositifs de contrôle aux frontières internes et externes de l'espace Schengen et de leurs conséquences sur les personnes en exil. Il traite également de la solidarité citoyenne à l'œuvre partout en Europe et aux frontières même si elle tend à être de plus en plus criminalisée.

La diffusion de ce rapport à des responsables politiques, partenaires associatifs, universités, et la **journée de décryptage sur le thème des frontières** qui a suivi à Marseille en 2018, ont été l'occasion de dénoncer ces politiques de fermeture des frontières, en France et ailleurs en Europe. La Cimade a également participé à **une conférence européenne sur l'asile** en octobre à Chios et Athènes avec des organisations de tous les pays

européens et porté une parole commune sur la situation déplorable dans les hotspots où sont détenues à ciel ouvert des milliers de personnes exilées.

## ■ PERSONNES MIGRANTES DÉCÉDÉES ET DISPARUES : LE DROIT DE SAVOIR DES PROCHES

Face aux drames qui se jouent en Méditerranée et plus généralement à toutes les frontières de l'Europe, La Cimade a choisi de **renforcer son action sur la question des personnes décédées et disparues**. C'est au sein de la coalition Boats 4 People que La Cimade a coordonné l'élaboration et la sortie d'une version web interactive du **guide d'information pour les familles et leurs soutiens dans le cadre de recherches d'un-e proche mort-e ou disparu-e** en Méditerranée centrale. Diffusé en version papier en 2017, cet outil est accessible en digital en 5 langues (italien, tigrinya, arabe, français, anglais).

Le travail en partenariat est central sur le sujet des personnes décédées et disparues. La Cimade a ainsi pu participer à une rencontre de l'initiative Last Rights, dans le cadre de la coalition Boats 4 People, où les participant-e-s ont échangé sur un projet de protocole international et signé une déclaration conjointe pour un traitement digne de toutes les personnes disparues et décédées ainsi que de leurs familles et proches.

## ■ FACE AUX PÉRILS DU PARCOURS MIGRATOIRE

L'externalisation du contrôle migratoire par l'Union européenne à des pays tels que le Niger, la Turquie ou la Libye, a eu des conséquences très graves pour les personnes en migration. Les dangers tout au long de leurs parcours sont toujours plus nombreux ainsi que les risques de détention, d'exploitation, ou de mort. Afin de renforcer la capacité des bénévoles de La Cimade à sensibiliser sur ce sujet, les équipes ont élaboré **une formation sur les parcours migratoires** avec cinq modules thématiques, et organisé deux sessions de

formation auprès des bénévoles à Paris et à Rennes. Celles-ci se poursuivent en 2019 partout en France.

## ■ LE PARTENARIAT AU CŒUR DE LA DIMENSION EUROPÉENNE ET DES SOLIDARITÉS INTERNATIONALES

**La Cimade participe à plusieurs espaces collectifs de travail à la fois sur les enjeux migratoires et sur la construction de la paix, notamment au sein des réseaux Chrétiens de la Méditerranée et Plateforme des ONGs pour la Palestine.**

AU MOINS 1 151 HOMMES, FEMMES ET ENFANTS ONT PÉRI EN MÉDITERRANÉE DEPUIS LA DÉCISION DE L'ITALIE DE FERMER SES PORTS EN 2018

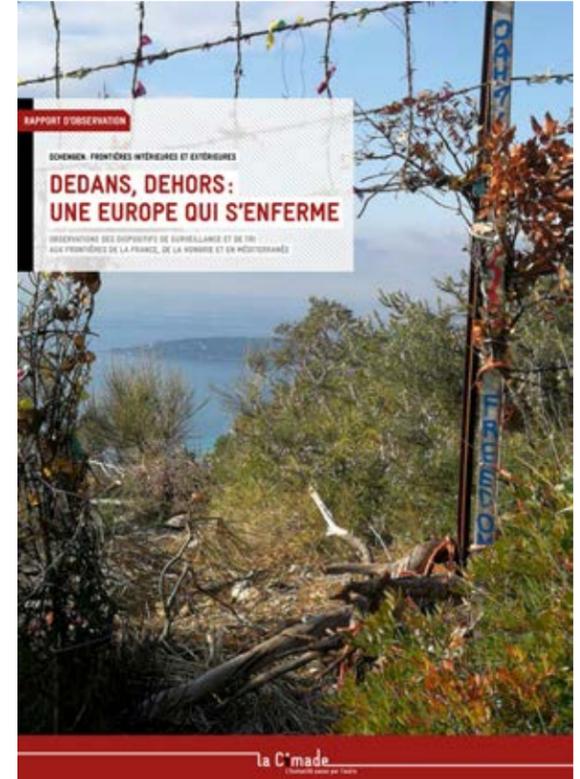
Sur le volet migration, La Cimade s'engage dans les instances et les activités du réseau Migreurop. L'année 2018 a été jalonnée par une participation à la diffusion de *l'Atlas des migrants en Europe*, et la réalisation de notes de décryptage. L'association est active au sein du collectif euro-africain Loujna-Tounkaranké. Dans ce cadre, 2018 a été dédiée à des activités régionales comme la rencontre en février de parlementaires d'Afrique de l'Ouest et du Maghreb à Bamako, intéressé-e-s par la dimension régionale des questions migratoires. Il s'agissait de sensibiliser ces 18 parlementaires africain-e-s élu-e-s en Algérie, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Niger, au Sénégal et en Mauritanie sur la situation des droits des personnes migrantes, mais aussi de promouvoir des politiques plus respectueuses et de mieux articuler le travail des parlementaires avec la société civile.

Au-delà des collectifs, le partenariat peut également se décliner en bilatéral. Au Maroc, les équipes de La Cimade travaillent avec l'association marocaine GADEM sur le suivi des expulsions de la France vers le Maroc. En septembre, une action conjointe a débouché sur une formation d'avocat-e-s marocain-e-s ainsi que sur la collecte d'information sur le sort des personnes expulsées de France.

Deux évènements marquants de la fin 2018 laissent entrevoir des évolutions inquiétantes pour la suite : le décret-loi Salvini, du nom du ministre italien de l'Intérieur d'extrême-droite, qui a réduit les possibilités d'obtenir

une protection en Italie et vise à augmenter les expulsions. La Cimade a proposé une analyse de ses conséquences. Et l'emballlement de fausses informations sur le Pacte mondial migration des Nations unies, qui ne fait que rappeler des principes de respect des droits et de la dignité des personnes migrantes, bien loin des fantasmes véhiculés par les xénophobes au moment de la signature de ce pacte.

LES RÉFUGIÉ·E·S SONT DE PLUS EN PLUS VULNÉRABLES : AUX TRAUMATISMES SUBIS DANS LE PAYS D'ORIGINE, S'AJOUTENT CEUX LIÉS À LA PRÉCARITÉ DE L'ACCUEIL EN FRANCE.



Rapport d'observation publié en 2018



## COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

L'opinion publique reste très divisée sur la question des migrations. Les désinformations et le vote xénophobe continuent à monter en France, mais la mobilisation contre la loi Asile et immigration a démontré qu'une partie de la population refuse cette logique de tri et de rejet. De même, les bénévoles de La Cimade sont de plus en plus impliqués dans des actions de sensibilisation, pendant le festival Migrant'Scène et dans les écoles notamment. Enfin, La Cimade reste l'association de référence sur les questions de migrations pour de nombreux médias.

Manifestation devant l'Assemblée nationale. © Célia Bonnin

Le premier semestre 2018 a été marqué par une mobilisation sans précédent contre une loi sur l'asile et l'immigration voulue par le président Emmanuel Macron et son ministre de l'Intérieur Gérard Collomb. La première version du texte dévoilée, La Cimade a mobilisé son expertise pour démontrer les nombreuses régressions que comportait ce projet de loi. Très présente dans les médias, l'association a ensuite lancé une campagne de mobilisation « Chute de droits » et « Code de la honte » qui a ponctué les différentes étapes du processus législatif de ce texte liberticide.

**La mobilisation de La Cimade et de bien d'autres associations a mis en lumière les dangers et l'inutilité de cette énième loi. Ce réveil citoyen a créé des tensions dans la majorité présidentielle à l'Assemblée nationale, mais la loi a finalement été adoptée en septembre 2018.**

### ■ LA CIMADE DANS LA RUE ET SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Vidéos, autocollants, visuels, affiches, documents de décryptage et actions de rue le 16 avril, jour du début de l'examen de la loi à l'Assemblée nationale : **La Cimade a actionné plusieurs leviers pour tenter de faire obstacle à cette loi avec des actions dans 40 villes en France pour dénoncer cette « chute de droits » devant notamment les permanences des élu-e-s de la République en marche (LREM).**

L'année 2018 a été marquée par bien d'autres mobilisations et actions de communication. Au quotidien sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter et Instagram) où La Cimade est très active, mais également en direction des médias nationaux, régionaux et même internationaux. Ou encore à travers la publication de rapports d'observation, de guides pratiques, de publications inter associatives et d'une newsletter adressée à plus de 150 000 personnes.

**En soutien à des demandes politiques, La Cimade a lancé plusieurs pétitions : « Faisons respecter le droit d'asile, mettons fin au système Dublin » a réuni 26 000 personnes, « Liberté et relaxe pour**

**les 7 de Briançon » a rassemblé 48 000 signataires.** Au cours de l'année, certaines pétitions ont connu des avancées : un groupe de parlementaires travaille sur une proposition de loi sur l'enfermement des enfants en rétention, une demande portée par 140 000 signataires ; et avec Amnesty International, La Cimade a redoublé d'efforts pour empêcher les expulsions vers l'Afghanistan, une demande portée par plus de 50 000 personnes.

**Afin d'animer son réseau de plus de 2 800 bénévoles, La Cimade mise également sur la communication interne avec un intranet Cimadoc's de mieux en mieux structuré, et une lettre interne La Cimadine qui a fait peau neuve en fin d'année.**

### ■ SENSIBILISER DES PUBLICS VARIÉS

**Les actions de sensibilisation de La Cimade ont pour objectif de déconstruire les préjugés sur les personnes migrantes auprès d'un public large et varié :** jeune public dans le cadre d'interventions en milieu scolaire, public familial fréquentant les centres sociaux et les médiathèques, travailleuses et travailleurs sociaux au contact de personnes exilées, amateurs et amatrices d'événements culturels dans le cadre du festival Migrant'scène etc. Dans un contexte où chaque nouvelle mesure législative entame encore davantage les droits des personnes étrangères, inviter à la rencontre, souligner la richesse interculturelle qui caractérise notre histoire pour faire évoluer les mentalités est en effet un enjeu fort pour La Cimade, complémentaire de ses actions juridiques et de plaidoyer.

Pour ce faire, la Coordination nationale des actions de sensibilisation accompagne les bénévoles et salarié-e-s investi-e-s dans ce champ d'intervention - soit plus de 200 personnes - au moyen de formations, de propositions d'actions innovantes, de la création et de la diffusion de supports éducatifs, ou encore en facilitant des partenariats locaux et nationaux.

### ■ ACCOMPAGNER ET OUTILLER LES BÉNÉVOLES SENSIBILISATION

En 2018, 110 bénévoles ont participé à des formations nationales et régionales, ainsi qu'à des journées de mutualisation. En plus de former à certaines thématiques ou pratiques (une formation nationale en décembre par exemple portait sur la posture de l'animatrice ou de l'animateur), ces rencontres permettent aux bénévoles de tester des outils d'animation et d'échanger sur leurs pratiques respectives.

**2018 a été l'occasion pour La Cimade de produire 4 nouveaux outils pédagogiques.** Tout d'abord, *Dénoncer la machine à expulser*, dernier titre de sa collection Petit Guide, qui met en lumière la cruauté et l'absurdité d'une politique migratoire dont les pierres angulaires sont l'enfermement et l'expulsion. Traitant de questions pointues, d'une manière attractive et pédagogique, grâce notamment à des dessins de presse, ce petit guide a déjà été diffusé à 40 000 exemplaires.

Il a été complété d'une vidéo animée diffusée sur les réseaux sociaux. Par ailleurs, l'exposition *Cabanes rêvées ou le droit de poser ses valises* a été créée avec des personnes exilées de Clermont-Ferrand et des jeunes primo-arrivant-e-s scolarisé-e-s en Seine-Saint-Denis. Programmée une vingtaine de fois pendant le festival, l'exposition rappelle que le peuplement de la France est le fruit de multiples déplacements de populations et revendique le droit à une installation digne pour toute personne étrangère désireuse de vivre en France.

PLUS DE  
10 000 JEUNES ONT  
ÉTÉ TOUCHÉ-E-S PAR  
LES ÉQUIPES  
SENSIBILISATION  
CIMADE

Enfin, le jeu *Parcours de Migrant-e-s*, entièrement revu avec l'introduction de règles collaboratives et un univers plus ludique, invite à se lancer dans le parcours (souvent parsemé d'obstacles) d'une personne qui quitte son pays pour venir (re)construire sa vie en France. Enfin, **La Cimade a obtenu en novembre l'agrément du ministère de l'Éducation nationale**, ce qui lui permet d'être reconnue comme une association éducative

complémentaire de l'enseignement public. Chaque année, elle mène ce travail de sensibilisation auprès de 10 000 jeunes.

### ■ PLUS DE 55 000 PERSONNES TOUCHÉES PAR NOS ACTIONS

Ainsi formé-e-s et outillé-e-s, les bénévoles de La Cimade déploient chaque année davantage d'interventions et d'événements. **Au total, en 2018, ce sont 80 des 89 groupes locaux qui se sont impliqués dans des actions de sensibilisation, lesquelles ont touché 55 000 personnes dont 32 000 pendant le festival Migrant'scène.**

Le festival Migrant'scène, sur la thématique « D'ici et d'ailleurs, ensemble », a rassemblé 400 événements dans 143 villes de métropole et d'outre-mer. Repas partagés, temps festifs, projections-débats, conférences gesticulées, expositions, concerts,

spectacles vivants, rencontres en milieu scolaire... La programmation était aussi variée que les lieux qui s'y sont associés : cinémas, théâtres, bibliothèques-médiathèques, librairies, centres sociaux, maisons de quartier, maisons des jeunes et de la culture (MJC), universités, lycées, bars, etc.

Les documentaires *J'ai marché jusqu'à vous* de Rachid Oujdi, *Libre* de Michel Toesca, *Un jour ça ira* de Stand et Edouard Zambeaux et *Frontière 66* d'Elsa Putelat font partie des films les plus projetés pendant le festival.





## ÉQUIPES SALARIÉES ET BÉNÉVOLES

Les équipes salariées et bénévoles de La Cimade sont au cœur du projet de l'association. Déployé-e-s en métropole et en outre-mer, les 125 salarié-e-s et 2 500 bénévoles mettent en œuvre ensemble la mission sociale. En matière de ressources humaines, les priorités sont la diversité, la mobilité, l'équité et l'égalité femmes-hommes. Le soutien aux instances et aux bénévoles se manifeste, quant à lui, à travers des formations autant sur la structuration associative que sur le droit des personnes étrangères. En 2018, de nouveaux bénévoles ont rejoint l'association et deux groupes ont été créés.

Bénévoles et salarié-e-s en Bretagne Pays-de-Loire. @ Dominique Bernard

Le personnel, présent au siège à Paris, dans les régions, dans les centres de rétention et en outre-mer, était composé au 31 décembre 2018 de 125 professionnel-le-s, dont 75% de femmes. Cette supériorité numérique se constate dans toutes les catégories professionnelles. A noter que six postes ont été créés en 2018. Sur 125 salarié-e-s, 25 sont titulaires de contrats à temps partiel, qui sont majoritairement occupés par des femmes (80%). La politique de Ressources humaines est construite autour d'un accord collectif signé en mars 2017, et d'une grille des salaires par catégorie.

En 2018, La Cimade a accueilli 34 stagiaires dont la durée moyenne de stage a été de 2 mois. Parmi eux, 31 ont été accueilli-e-s en région, avec un nombre important d'élèves avocat-e-s et d'étudiant-e-s en Droit.

### ■ DIALOGUE SOCIAL ET FORMATIONS

L'ensemble des salarié-e-s est représenté par la Délégation unique du personnel élu. **Les échanges entre la Direction et la Délégation unique du personnel ont lieu chaque mois, et permettent d'avancer dans l'intérêt de La Cimade et de ses salarié-e-s.** En 2018, le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) s'est réuni chaque trimestre. Plusieurs visites des locaux ont permis de rappeler des règles en matière de conditions matérielles de travail. Avec le CHSCT également, une journée de sensibilisation sur la prévention des risques professionnels à destination des responsables d'équipes, a été organisée. Enfin un accord sur le droit à la déconnexion a été signé.

Les négociations annuelles obligatoires 2018 ont débouché sur une augmentation collective des salaires, le maintien de la prise en charge des frais de transport des salarié-e-s et des stagiaires au-delà du minimum légal, l'instauration d'un forfait mobilité vélo ainsi que la prise en charge des augmentations des cotisations santé. **C'est également en 2018 que l'accord sur la classification des emplois et le barème de rémunération à La Cimade a vu le jour.**

L'offre de formation à La Cimade s'est concentrée en 2018 sur l'accompagnement des salarié-e-s dans l'organisation et l'exécution de leurs missions.

Un accompagnement est porté par le service ressources humaines visant à favoriser les parcours individuels de formation. **En 2018, 90 salarié-e-s ont été formé-es, soit 77 % de l'effectif total sur l'année.**

### ■ STRUCTURER L'ASSOCIATION ET SES INSTANCES

Le soutien aux régions Cimade et aux bénévoles sont les axes structurants de l'action de la direction de la Vie associative. Le bon fonctionnement des 89 groupes locaux et des 115 permanences juridiques réparties sur le territoire dépend fortement du bon fonctionnement associatif et des instances.

En 2018, la région Normandie a été particulièrement soutenue dans ses projets puis pour la création d'un poste de délégué national en région. De même, le soutien apporté aux équipes de Guadeloupe et de Guyane en novembre s'est concentré sur les enjeux de structuration associative et de renouvellement de la gouvernance.

Autre axe de travail, le renforcement des temps de travail entre les élu-e-s et salarié-e-s en région par l'organisation d'espaces communs de travail pour mieux construire les projets régionaux et nationaux. En 2018, la direction a également soutenu les régions dans leurs démarches de recherche de financements, et reste attentive aux projets émergents issus du terrain.

**En 2018, La Cimade s'est mobilisée pour favoriser et accompagner la croissance des adhésions – 3 083 adhérent-e-s au 31 décembre 2018** - en améliorant le dispositif technique de l'adhésion en ligne d'une part et en ouvrant l'adhésion à des personnes sympathisantes mais qui n'ont pas la possibilité d'un engagement bénévole d'autre part.

### ■ DES FORMATIONS POUR LES ÉLU-E-S ET DES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

La direction de la Vie associative met en œuvre chaque année un programme de formations pour répondre aux besoins des élu.e.s. et les soutenir dans l'animation associative. **En 2018, des focus particuliers ont été faits sur la fidélisation des bénévoles et leur parcours à La Cimade**, ainsi que sur l'exercice des responsabilités régionales et l'utilisation des outils à l'approche d'une année d'Assemblée générale électorale.



Bénévoles et salarié-e-s du Sud-Ouest

### ■ DES ACCOMPAGNEMENTS UTILES À TOUTES ET TOUS

Intégré à la vie associative, **le groupe d'appui Psy répond aux sollicitations issues des groupes et des régions pour des formations à l'écoute ou à la prévention des conflits**, et pour aider à l'animation des temps de régulation auprès des équipes, ou d'analyse de pratiques. En 2018, le groupe a répondu aux sollicitations de trois groupes locaux. Par ailleurs, la direction a participé au groupe de travail qui a rédigé une charte déontologique de La Cimade. Son appropriation en région sera une des priorités de 2019.

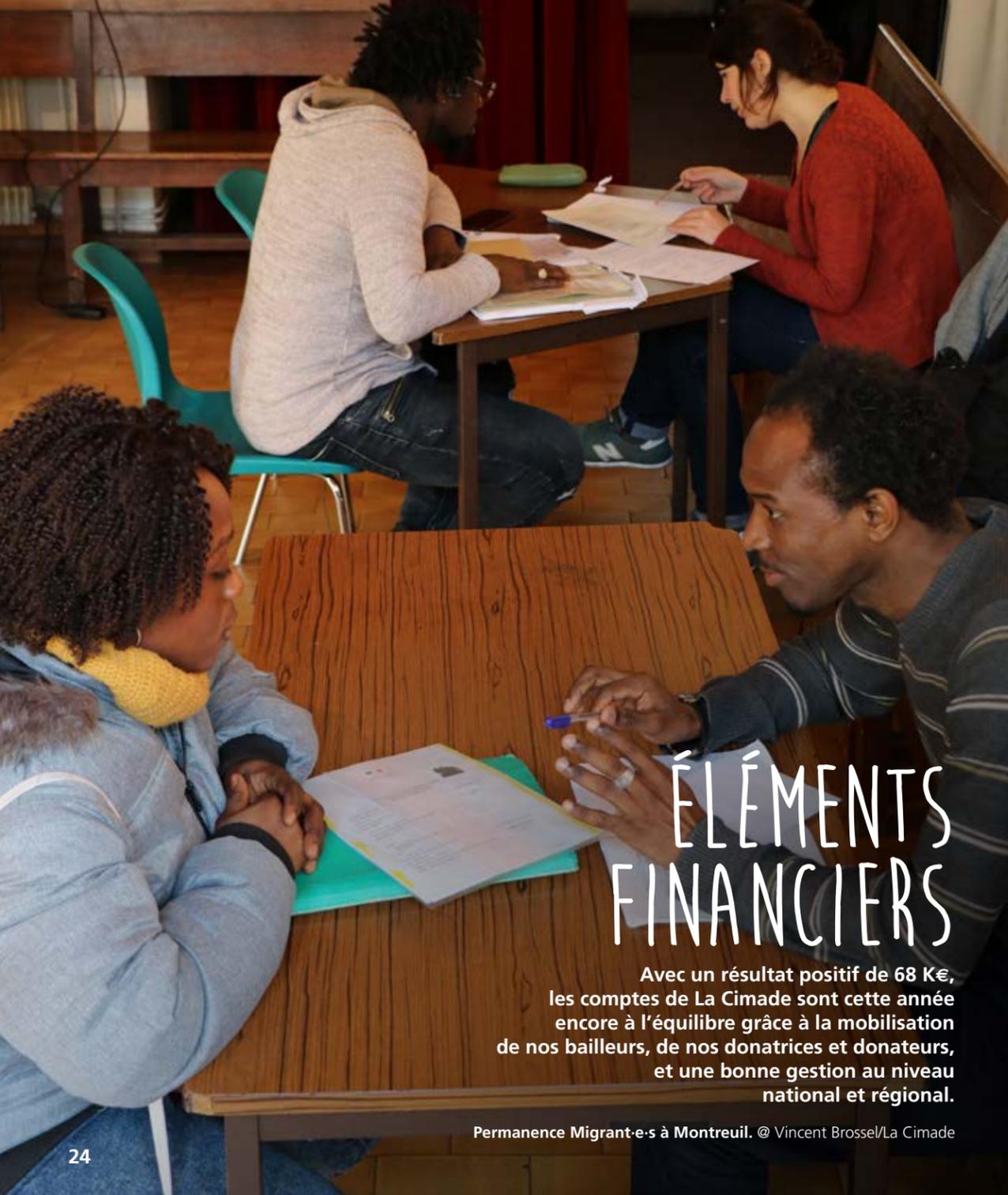
### ■ LA RÉORGANISATION DES RÉGIONS

La Cimade opère, depuis 2016, une réorganisation territoriale pour une meilleure cohérence entre son découpage et celui des nouvelles régions administratives. **En 2018, un accompagnement a été mis en place auprès des régions Grand Est et Ile-de-France et des groupes locaux concernés par un changement de région administrative.** Un groupe de suivi a accompagné les collaborations entre les régions situées sur le territoire de la Nouvelle Aquitaine et de l'Occitanie.

### ■ PRÉSERVER LA MÉMOIRE

**L'équipe bénévole en charge des Archives de l'association a été accompagnée dans la préparation de nouveaux envois de documents historiques à la bibliothèque Contemporaine** qui gère les archives de La Cimade. L'équipe Archives a également été mobilisée pour préparer le déménagement du siège national, et recueillir les témoignages de personnalités ayant marqué l'histoire de l'association, comme Jacques Maury. Enfin, le chantier des archives numériques avance avec le concours des équipes salariées et bénévoles.

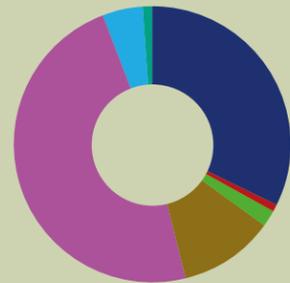
LE BON FONCTIONNEMENT DES 89 GROUPES LOCAUX ET DES 115 PERMANENCES JURIDIQUES RÉPARTIES SUR LE TERRITOIRE DÉPEND FORTEMENT DU BON FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF ET DES INSTANCES.



# ÉLÉMENTS FINANCIERS

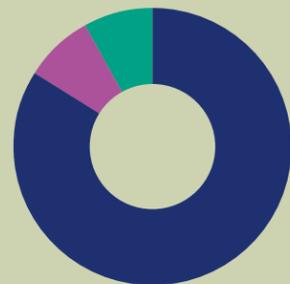
Avec un résultat positif de 68 K€, les comptes de La Cimade sont cette année encore à l'équilibre grâce à la mobilisation de nos bailleurs, de nos donatrices et donateurs, et une bonne gestion au niveau national et régional.

Permanence Migrant-e-s à Montreuil. @ Vincent Brossel/La Cimade



## ORIGINE DES RESSOURCES (K€)

■ Dons	3 375
■ Legs	94
■ Ventes	210
■ Fondations et financements privés	1 155
■ Subventions et autres concours publics	5 015
■ Autres produits	516
■ Reprise de provisions et report des ressources des exercices antérieurs	94



## UTILISATION DES FONDS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC ET BÉNÉVOLAT (K€)

■ Missions sociales (y compris bénévolat)	7 829
■ Frais de recherche de fonds	725
■ Frais de fonctionnement (y compris acquisitions d'immobilisations)	761

## UTILISATION DES FONDS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC (K€)

• Missions sociales (hors bénévolat)	1 987
• Frais de recherche de fonds	725
• Frais de fonctionnement (y compris acquisitions d'immobilisations)	761

L'année 2018 présente un résultat bénéficiaire à hauteur de 68 K€, porté par une hausse conséquente des ressources combinée à une maîtrise des coûts de fonctionnement de l'association.

Les ressources augmentent de 6% par rapport à 2017 pour atteindre 10 460 K€ en 2018 (9 874 K€ en 2017). Cette hausse est principalement due à la progression des financements privés (grâce notamment au fonds de dotation Thanks for nothing et à la Fondation Cimade abritée par la Fondation du Protestantisme) et par une bonne tenue des subventions publiques (notamment de la part des collectivités locales) ainsi que par la poursuite de la croissance des ressources collectées auprès du public. Ces dernières (dons et legs compris) augmentent en 2018 pour atteindre 3 469 K€ (3 423 K€ en 2017), soit 33% des ressources 2018 de La Cimade. Par ailleurs, le volume des ventes de produits solidaires passe de 203 K€ à 210 K€. La mobilisation de nouvelles ressources a également été possible via le soutien de financeurs

privés et de fondations françaises et étrangères. Les fonds privés représentent ainsi 11% des ressources 2018 (contre 7% en 2017). Quant aux subventions et concours publics, notamment celles permettant notre accompagnement dans les centres de rétention et l'activité de nos deux centres d'hébergement, elles sont majoritaires, représentant 48% des ressources.

L'engagement bénévole reste au cœur du modèle de fonctionnement de La Cimade. Il est valorisé à 5 843 K€ en 2018 (36% des emplois) et représente l'engagement de 2 347 bénévoles actifs (2 082 bénévoles actifs en 2017). Les missions sociales, prenant en compte le bénévolat, représentent 84% des emplois 2018 (80% en 2017) alors que les frais de fonctionnement se limitent à 8% du total des emplois 2018. Les ressources collectées auprès du public ont été utilisées à 84% pour le financement des missions sociales, à 8% pour les frais de recherche de fonds et à 8% pour les frais de fonctionnement.

## COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER) EN K€

EMPLOIS	EMPLOIS 2018	EMPLOIS FINANCÉS PAR LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	RESSOURCES	RESSOURCES 2018	RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC ET UTILISÉES EN 2018
1. Missions sociales	7 810	1 987	Report des ressources collectées auprès du public affectées et non utilisées en début d'exercice		1 816
2. Frais de recherche de fonds	877	725	1. Ressources collectées auprès du public		
3. Frais de fonctionnement	1 313	722	1.1 Dons	3 375	3 375
<b>I. TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>10 001</b>	<b>3 434</b>	1.1 Legs	94	94
			1.2 Ventes	210	210
II. Dotations aux provisions	284		2. Autres fonds privés	1 155	
III. Engagements à réaliser sur ressources affectées	107		3. Subventions et autres concours publics	5 015	
IV. Excédent des ressources de l'année	68		4. Autres produits	516	
<b>V. TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>10 460</b>	<b>3 434</b>	<b>I. TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>10 365</b>	
VI. Acquisitions d'immobilisations financées par les ressources collectées auprès du public		39	II. Reprise de provisions	34	
			III. Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	61	
<b>VIII. TOTAL DES EMPLOIS FINANCÉS PAR LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC</b>		<b>3 473</b>	IV. Variation des fonds dédiés collectés auprès du public		-171
			<b>VI. TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>10 460</b>	<b>3 509</b>
			VII. Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		<b>3 473</b>
			<b>SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE</b>		<b>1 852</b>
<b>ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			Bénévolat	5 843	
Missions sociales	5 843				

Toutes ces informations sont issues des comptes annuels et du rapport de gestion 2018 approuvés par l'Assemblée générale de La Cimade du 21 juin 2019. Les comptes 2018 ont été certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes Hoche Audit. Le rapport de gestion présente également les comptes de la Fondation Cimade, créée en 2008 sous l'égide de la Fondation du Protestantisme.

# MERCI À NOS PARTENAIRES

**Depuis 80 ans, La Cimade fait le choix de travailler avec d'autres associations – internationales, nationales et locales – afin de renforcer l'impact de ses actions. La Cimade a en effet à cœur de favoriser l'intelligence collective, la collaboration, le soutien, les synergies et la complémentarité au sein du monde associatif et de la société civile en général.**

**Rien ne se ferait sans ces partenaires associatifs, mais également sans nos soutiens financiers : pouvoirs publics, collectivités territoriales, fondations privées et entreprises. Merci à eux.**

**Merci également aux donatrices aux donateurs qui nous ont apporté en 2018 leur confiance et garantissent ainsi notre indépendance et la pérennité de nos actions de terrain. Merci enfin à toutes celles et ceux qui, en France et ailleurs, s'engagent pour une solidarité active avec les personnes migrantes et réfugiées.**

**Que toutes et tous en soient chaleureusement remercié.e.s.**

## ■ NOS SOUTIENS PUBLICS AU NIVEAU NATIONAL :

- Agence Française de Développement (AFD)
- Ministère de la Culture et de la Communication
- Ministère des Solidarités et de la Santé - Direction générale de la Santé (DGS)
- Ministère de l'Intérieur - Direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité (DAAEN)
- Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse - FDVA
- Ministère de la Justice - SADJAV
- Ministère de la Justice – Direction de l'administration pénitentiaire (DAP)
- Ministère de la Cohésion des territoires - Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)
- Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR)

## ■ NOS PARTENAIRES PRIVÉS :

- Bröt für die Welt
- EKIR
- F3E
- Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme
- Fondation de France
- Fondation de France - Fondation JM Bruneau
- Fondation EDF
- Fondation Un monde par tous
- Fonds de dotation Thanks for nothing
- Fondation de France - Fonds Inkermann
- Les maisons d'édition jeunesse qui portent le livre *Eux c'est nous*
- The Fund For Global Human Rights
- Tolkien Trust
- UEPAL - Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine

## ■ ILE-DE-FRANCE

### Nos partenaires financiers

Agence régionale de Santé d'Île-de-France, Barreau de l'Essonne, Barreau des Hauts-de-Seine, Barreau de Seine-Saint-Denis, Barreau du Val de Marne, Barreau du Val

d'Oise, Barreau de Paris Solidarité, Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, DDCS 91, Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris, Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île de France (DRJSCS), Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité, Fonds initiatives locales contre l'exclusion (FILE), Mairie et département de Paris et Mairie de Massy.

Fondation d'entreprise du Groupe MACIF, SAGE Foundation, Fonds Suez Environnement Initiatives, Fondation de France

## ■ LANGUEDOC ROUSSILLON

### Nos partenaires financiers

DRJSCS Occitanie, DDCS 34, CAF de l'Hérault, Conseil Régional Occitanie, Conseil Départemental 66, Conseil départemental 30, Ville de Montpellier, Ville de Nîmes, Services sociaux du département de l'Hérault

## ■ SUD-OUEST

### Nos partenaires financiers

Conseil régional Occitanie et Conseil régional Nouvelle Aquitaine / Conseils départementaux Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Gironde, Pyrénées Atlantiques et Tarn-et-Garonne / Mairies de Toulouse, Bordeaux et Pau Barreau de Toulouse DIRSP Aquitaine et Occitanie

## ■ SUD-EST

### Nos partenaires financiers

DRJSCS, Direction Interrégionale des services pénitentiaires PACA Corse et Languedoc, Barreau des avocats de Marseille

## ■ AUVERGNE RHÔNE-ALPES

### Nos partenaires financiers

Ville de Lyon, Ville de Villeurbanne, Ville de Vénissieux, Ville de Vaulx-en-Velin, Ville de Valence, Ville de Grenoble, Ville d'Annonay, les communes du Pays de Gex, Conseil général de l'Isère, Conseil général de la Drôme, La Métropole Grenoble-Alpes, DRJSCS, DIRSP et DDCS, Fondation Un monde par Tous, DRAC.

## ■ NORMANDIE

### Nos partenaires financiers

Mairie d'Alençon / Communauté urbaine d'Alençon, Fondation de France – Fondation ASL

## ■ OUTRE-MER

### Nos partenaires financiers

Agence Française de Développement, Ministère des Outre-Mer et DRJSCS / FDVA

## ■ ALSACE LORRAINE

### Nos partenaires financiers

Ville de Strasbourg, Ville de Mulhouse, Ville de Colmar, UEPAL (Union des églises protestantes d'Alsace et de Lorraine), CDAD (Conseil départemental de l'accès aux droits), nombreuses paroisses protestantes et catholiques, Fondation SNCF et Fonds Transmission et Fraternité

## ■ BRETAGNE / PAYS DE LA LOIRE

### Nos partenaires financiers

Fondation Abbé Pierre de Bretagne, Région des Pays de la Loire, Départements de Loire-Atlantique et d'Ille-et-Vilaine, Villes de Nantes, Rennes, La Roche-sur-Yon, Lorient et Séné, Nantes métropole, Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes et DRJSCS des Pays de la Loire et de Bretagne

## ■ CENTRE-OUEST

### Nos partenaires financiers

Conseil régional Nouvelle Aquitaine, Conseil régional Centre Val de Loire, FDVA, Mairie de Blois et Mairie de Tours

## ■ NORD-PICARDIE

### Nos partenaires financiers

Conseil départemental du Nord, DRJSCS Hauts de France, DDCS du Nord, Direction interrégionale des services pénitentiaires, Agence régionale de santé Hauts-de-France, Villes de Lille, Amiens, Soissons, Valenciennes, Denain, Anzin, Rousies, Neuf Mesnil, Aulnoye Aimeries, Leval, Dunkerque, Fondation Abbé Pierre, Fondation de Lille

## ■ FRANCHE-COMTÉ BOURGOGNE

### Nos partenaires financiers

Région Bourgogne Franche-Comté, DRJSCS, Villes de Dijon et Besançon, Conseil départemental de la Nièvre, CCAS de Nevers

## Les associations avec lesquelles nous travaillons pour la défense des personnes exilées au plan national :

ACAT / Aides / Amoureux au ban public / Amnesty International / Apprentis d'Auteuil / Ardhis / Armée du Salut / ATD-Quart monde / ADDE (Avocats pour la défense des droits des étrangers) / CCFD-Terre solidaire / Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration / Croix-Rouge / Fondation Abbé Pierre / Cercle de silence / Comede (Comité pour la santé des exilés) / Emmaüs France / Fédération Entraide protestante / FPF (Fédération Protestante de France) / Fasti (Fédération des Associations de Solidarité avec les travailleur-euse-s immigré-e-s) / Fédération des acteurs de solidarité (FAS) / F3E / GAS (Groupe accueil et solidarité) / Gisti (Groupe d'information et de soutien des immigré-e-s) / Ligue des droits de l'Homme (LDH) / Médecins sans frontières / Médecins du Monde / MRAP / OIP (Observatoire international des prisons) / Ordre de Malte / Oxfam / Pastorale des migrants / RESF / Restos du Cœur / Ritimo / Secours Catholique-Caritas France / Secours Populaire / Syndicat de la Magistrature / Syndicat des Avocats de France / Secours islamique France / Tous migrants / UNICEF France / URIOPSS / Welcome

**Les collectifs :** ADFEM (Action et Droits des Femmes Exilées et Migrantes) / Anafé (Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers) / Des ponts, pas des murs ! / Manifeste euro-africain / CFDA (Coordination Française Pour le Droit d'Asile) / Collectif alerte / Collectif ensemble contre la traite des êtres humains / Collectif Pour une égalité des droits entre Français.es et étranger.e.s / CRID (Centre de Recherche et d'Informations sur le Développement) / CoordEurop -La Coordination Européenne pour le Droit des Étrangers à Vivre en famille / Coordination Sud Dom'Asile / Collectif Migrants Outre-mer / Collectif JuJIE ! / Comité de pilotage des associations intervenant en rétention / Délinquants solidaires / Etats généraux des migrations (EGM) / GENEPI (Groupement Etudiants National d'Enseignement aux Personnes Incarcérées) / GNCP (Groupe National de Concertation Prison) / InfoMIE / MOM (Migrants Outre-Mer) / OEE (Observatoire de l'Enfermement des Etrangers) / ODSE (Observatoire du droit à la Santé des Etrangers) / Plateforme 12 (Pour la régularisation des travailleurs-euses sans papiers et l'égalité de traitement entre Français-

es et Etranger-e-s dans les études comme au travail) / Plateforme française d'Eunomad / Plateforme des ONG françaises pour la Palestine / Réseau Chrétiens Immigrés / Réseau Chrétiens de la Méditerranée / Romeurope / UCIJ (Uni(e)s contre une immigration jetable) / UNIOPSS / Actions et droits des femmes migrantes et exilées (ADFEM) / Ensemble contre la traite des êtres humains / Festival des Solidarités (Festisol) / Stop Dublin

## Nos partenaires européens et internationaux

Migreurop / Coalition Boats 4 people / Commission des Eglises pour les migrants en Europe (CCME) / Ecumenical Accompaniment Programme in Israel and Palestine (EAPPI) / Collectif Loujna-Tounkaranké /

**Algérie :** Rencontre et développement, Réseau des avocats pour la défense des droits de l'Homme (RADDH), Ligue Algérienne des droits de l'Homme (LADDH)  
**Côte d'Ivoire :** Convention de la société civile ivoirienne (CSCI)

**Mali :** Association malienne des expulsés (AME) / Association des rapatriés d'Afrique centrale au Mali (ARACEM) / Caritas Gao.

**Maroc :** Caritas Maroc / GADEM (Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants).

**Mauritanie :** AMDH (Association mauritanienne des droits de l'Homme).

**Niger :** AEC (Alternative espaces citoyens) / ANDDH (Association nigérienne des droits de l'Homme).

**Sénégal :** REMIDEV (réseau migrations et développement) / PARI (Point d'accueil pour les réfugiés et immigrés de Caritas Dakar).

**Tunisie :** FTDES (Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux).



UN GRAND MERCI AUX MILITANTES ET MILITANTS DE LA CIMADE POUR  
LEUR ENGAGEMENT, À NOS BAILLEURS POUR LEUR CONFIANCE ET  
À NOS PARTENAIRES POUR LE TRAVAIL ACCOMPLI ENSEMBLE EN 2018.

Association de solidarité active, La Cimade agit pour les droits et la dignité des personnes réfugiées et migrantes grâce à un mouvement de 2 500 bénévoles et plus de 100 salarié-e-s en métropole et en outre-mer.

La Cimade accompagne, héberge et défend plus de 110 000 personnes étrangères chaque année, et intervient en centre de rétention et en prison. Elle informe et sensibilise sur les enjeux liés aux migrations.

Le label «Don en Confiance» atteste que La Cimade se soumet à un contrôle régulier visant à garantir la qualité de la gouvernance, la bonne gestion des fonds reçus et la transparence financière.



# 2018 RAPPORT D'ACTIVITÉ

Juillet 2019

Une publication rédigée et coordonnée par Vincent Brossel

Editée par La Cimade

Responsable de la publication : Christophe Deltombe

Conception graphique : Le Sourire en Prime

Photo de couverture @ Vali Faucheux

Dessin de quatrième de couverture @ Serge Bloch

Impression : Siman

ISBN 978-2-900595-56-5



91 rue Oberkampf  
75011 Paris  
Tél. 01 44 18 66 06 - Fax : 01 45 56 08 59

communication@lacimade.org  
www.lacimade.org

